



1. PREAMBULE

Le Ministère de l'Education et de la Jeunesse définit les Accueils de loisirs comme :

« ... des accueils collectifs sans hébergement et se déroulant permettent aux enfants et aux adolescents d'être accueillis dans une structure déclarée et répondant aux normes du ministère de tutelle soit

- **Sur le temps périscolaire, c'est-à-dire pendant les jours où il y a école.**
- **Sur le temps extrascolaire, c'est-à-dire pendant les jours où il n'y a pas école (vacances scolaires ou journée entière sans école).**

Ces accueils collectifs sans hébergement doivent concerner des groupes composés de 8 à 300 enfants ou adolescents. Ils fonctionnent au minimum 15 jours par an (...) les centres de loisirs sont des lieux éducatifs, actifs et organisés autour d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique. »

Pour cela, nos Accueils de Loisirs sont des lieux d'accueil et de construction « affirmative » des enfants qui le fréquentent.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) s'est imposé au cours de ces dernières années comme le mode d'accueil collectif le plus populaire proposé en dehors du temps scolaire. Cet accueil d'enfants se concrétise sous la forme de :

- Accueil périscolaire (pré scolaire) sachant que le Centre Social est inscrit dans le dispositif des Accueils de Loisirs Associés à l'Ecole (ALAE) dans le cadre des rythmes de l'enfant depuis 2014 en association étroite avec la Ville de Lyon ;
- Mercredis durant les périodes scolaires (inscrits dans le cadre également des accueils périscolaires sauf pour les ados).
- Vacances scolaires

L'âge minimum pour fréquenter un Accueil de Loisirs est celui de la scolarisation (2 ou 3 ans suivant les cas).

Les Accueils de Loisirs du Centre Social Duchère Plateau accueillent

- Un public âgé entre 3/6 ans (maternelles et jusqu'à 6 ans ou jusqu'à ce que l'enfant entre en élémentaire) ;
- Des élémentaires (de 6 à 11 ans) dans le cadre des ALAE.

L'Accueil de Loisirs est **une entité éducative** qui partage comme valeurs :

- **Un lieu collectif qui favorise la socialisation**
- **Un lieu éducatif qui facilite le développement individuel de l'enfant**
- **Un lieu ouvert sur l'environnement socio-éducatif, culturel et sportif.**

Le Centre Social propose plusieurs initiatives qui cherchent à prendre en considération les aspirations et besoins nouveaux d'enfants dont la plupart des parents restent à la maison, pour des raisons culturelles et/ou économiques. Les enfants désirent choisir leurs activités et

se préserver un minimum de liberté. A ce titre un Accueil de Loisirs comme le notre peut être un lieu de socialisation important comme peut l'être la cellule familiale ou l'école.

Ceci nous oblige à repenser sans cesse notre travail au quotidien en termes d'accompagnement et d'informations des familles dans notre démarche sociale, éducative et pédagogique.

C'est un travail à mener, par toute l'équipe au quotidien auprès des enfants et notamment de leurs parents pour expliquer et sensibiliser « l'attrait » et l'importance d'un Accueil de Loisirs pour leurs enfants.

2. OBJECTIFS GENERAUX DE L'ACCUEIL LOISIRS SANS HEBERGEMENT

Ces objectifs s'adressent aussi bien aux AL classiques notamment durant les vacances scolaires que les ALAE durant les périodes scolaires.

Faire de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement :

- ❑ Un temps de pratique de loisir, de détente et de rencontres ;
- ❑ Un temps éducatif pour tous par des activités et des temps d'animations (différentes du temps scolaire) ;
- ❑ Un lieu où est pris en compte quotidiennement la sécurité affective, morale, matérielle et physique de chaque enfant.
- ❑ Un lieu de respect du rythme de vie et des besoins nécessaires de chaque enfant ;
- ❑ Un temps d'animation des groupes d'enfants dans un cadre sécurisant et rassurant ;
- ❑ Un lieu de développement au maximum des aptitudes de créations, d'imaginations et de découvertes par des activités adaptées et innovantes.

Toutes les activités organisées prennent en compte :

- ❑ Le projet pédagogique.
- ❑ Les projets d'animations et d'activités des animateurs (en tenant compte de l'âge, du rythme et des capacités physiques et intellectuelles de l'enfant).

Les activités sont préparées et réfléchies afin de permettre à l'enfant de progresser. Des formations internes ou externes sont en permanence proposées à l'équipe pédagogique afin d'être toujours à l'écoute des nouvelles réglementations et sujets d'actualités.

Pour

Chaque planning proposé doit obligatoirement apparaître :

- des activités manuelles,
- des expressions corporelles,
- des grands jeux,
- du sport adapté aux publics maternels et de la détente

Une structure comme la notre se dote d'un **Projet Educatif** distinct à la réalité du milieu dans lequel elle s'insère.

Ce projet se base sur des critères précis, c'est-à-dire :

1. L'Accueil de Loisirs, un lieu d'apprentissage « apprendre, transmettre, réussir »

Notre Accueil Collectif de Mineurs affiche sa volonté :

- D'être un lieu d'apprentissage à la vie collective : savoir-faire, savoir être et savoir vivre
- D'être un lieu où l'on donne le sens et le goût de la découverte, de la curiosité et du plaisir de jouer
- D'être ouverte sur l'extérieur, elle veut permettre à l'enfant de s'adapter à l'évolution de son environnement
- D'être un lieu d'apprentissage des règles de vie et de la tolérance ;
- D'être un lieu qui vise le développement complet des aptitudes de l'enfant, lui donnant le goût du jeu et de la création artistique tout en respectant sa capacité individuelle et son rythme ;

2. L'Accueil de Loisirs, un lieu d'épanouissement de la personnalité de l'enfant « grandir, bâtir »

Notre Accueil Collectif de Mineurs affiche sa volonté d'être un lieu d'accueil, de respect et d'acceptation de la différence, d'aider l'enfant à grandir et à bâtir son projet personnel par l'écoute, la confiance, la tendresse, le respect de sa personne et de ses motivations.

Notre Accueil de Loisirs qui tend à l'épanouissement complet de la personnalité de l'enfant, qui l'aide à devenir autonome, confiant en lui-même et à participer activement à sa propre éducation.

3. L'Accueil de Loisirs, un lieu de bien-être « partager »

De l'harmonie entre tous découlera une ambiance propice au dynamisme de notre ALSH et ALAE. Cette harmonie se concrétisera par l'accueil et la disponibilité de l'équipe pédagogique, l'implication et la participation des parents en coordination avec l'équipe pédagogique et un dialogue constructif entre les parents et les autres acteurs qui gravitent autour de la vie de l'enfant.

Un Accueil de Loisirs où l'enfant apprend le sens des valeurs et la vie en groupe dans le respect des autres. Nous voulons que chaque enfant puisse se tourner vers le monde et s'ouvrir aux différences, afin que nous puissions préparer et impulser des valeurs communes aux enfants.

Nous souhaitons que notre Projet Educatif s'inscrive totalement dans le Projet Educatif de Territoire (PEDT) de la Ville de Lyon.

Ainsi, nous devons axer certaines de nos actions pédagogiques sur les 3 ambitions éducatives qui guident l'action municipale en matière d'éducation, soit :

- **L'éducation à la transition écologique ;**
- **L'éducation à la citoyenneté, à l'engagement et émancipatrice ;**
- **L'éducation co-construite, plus juste, plus solidaire et plus inclusive.**

Bien évidemment, c'est au regard du public et des moyens alloués que surtout ALAE et à un degré moindre notre ALSH pourront développer ces orientations communes à la Ville de Lyon et au Centre Social.

A partir de tous ces éléments, nous pouvons définir plusieurs objectifs :

- **Permettre aux enfants du quartier de devenir des futures adultes les plus responsables possibles, capables de se situer et d'agir au sein de la société en leur apportant une démarche éducative et pédagogique basée sur la participation et la décision.**
- **Permettre aux enfants du quartier d'accéder à des loisirs les plus éducatifs possibles, notamment à travers des outils comme le jeu, le sport et les activités manuelles.**
- **Favoriser l'harmonisation de l'ensemble des influences éducatives reçues par les enfants à l'échelle du quartier. Etre le complément de l'école et de la famille dans les aspects éducatifs et pédagogiques.**
- **Améliorer qualitativement et favoriser l'accueil de tous les enfants désireux de fréquenter l'accueil de Loisirs en leur proposant des activités, et en veillant à aménager un cadre de vie adapté à leur rythme et âge.**
- **Favoriser l'esprit de tolérance et l'apprentissage des règles de vie en collectivité en donnant la possibilité à chacun de trouver sa place.**
- **Eveiller la curiosité et la compréhension des enfants avec une dimension ludique afin de favoriser l'élargissement de leurs connaissances.**
- **Impliquer les animateurs dans l'élaboration des Projets d'Animations.**
- **Aménager les temps du dispositif ALAE pour les élèves de l'école primaire publique notamment les activités périscolaires dites, Pause Méridienne, Après l'Ecole et Fin d'après-Midi.**
- **Permettre aux enfants d'être associés aux choix des projets d'animation et des activités.**

La mise en œuvre tout au long de l'année à travers les périodes scolaires/non scolaires, à l'école dans le cadre du dispositif des rythmes scolaires ou les mercredis nécessite une double action :

Ces axes de travail permettront aux professionnels de terrain de mieux saisir la demande explicite ou non des loisirs de l'enfant et du jeune et ainsi permettre son épanouissement parmi un collectif bien identifié.

La mise en œuvre de ce Projet Educatif est applicable à tout le personnel qui travaille avec les enfants au sein des Accueils de Loisirs 3/6 ans et de l'ALAE primaire. Les valeurs sont partagées par tous, même si la référente du secteur Enfance accompagnée de son Directeur d'Accueil de Loisirs restent garants de la bonne application et de la bonne tenue de ce Projet au quotidien.